

collègues et les prie de vouloir bien lui communiquer les renseignements qu'ils auraient sur ce magistrat.

Il signale en même temps l'opinion émise par MM. G. Paris et Raynaud, dans la préface de l'édition du *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban (1) d'après laquelle cet auteur ne serait pas Compiégnois, mais Manceau, et la distinction qu'ils croient devoir faire entre Simon de Compiègne et Simon Gréban.

M. Méresse donne quelques renseignements sur une cloche provenant du prieuré de Bouquy et qui était dernièrement en vente à Compiègne.

M. de Marsy, appelé à répondre à des questions qui lui sont posées sur les monuments qui consacrent le souvenir des libéralités de Saint-Louis envers l'Hôtel-Dieu de Compiègne, expose les renseignements qu'il a pu réunir — que quelques-uns de ses collègues viennent compléter.

On connaît deux tableaux, tous deux modernes, l'un, de Ihlée, conservé au musée de Mayence, l'autre, placé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, et qui ne mérite d'être cité que pour mémoire. Le sceau du prieuré-hôpital de Saint-Nicolas, au siècle dernier, portait la représentation de Saint-Louis.

M. de Marsy donne ensuite lecture de la note suivante de M. le comte Ed. de Barthélemy, membre correspondant, sur deux chartes relatives aux biens possédés par l'abbaye de Saint-Corneille, à Cheminon en Perthois.

« L'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne céda la forêt de Luiz, qu'elle possédait dans le Perthois, en Champagne, à des religieux qui vinrent s'y établir sous la conduite du prévot Alard, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle ; ce fut le point de départ de la riche abbaye de Cheminon.

Les archives de ce monastère possèdent deux pièces inédites concernant l'abbaye de Compiègne.

L'une est une charte de 1116, par laquelle le chapitre de Saint-Corneille abandonne à un religieux, qui était venu lui en faire la demande, la forêt de Luiz qu'elle possédait de temps

(1) Le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban, publié d'après les manuscrits de Paris, avec une introduction et un glossaire par G. Paris et G. Raynaud — Paris, Vieweg, 1878, gr. in-8°.

Depuis, M. Chardon a apporté de nouveaux arguments, à l'appui de l'opinion de MM. Paris et Raynaud, dans une étude insérée dans la *Revue Historique du Maine* (T. V. 1879) et intitulée: Les Gréban et les Mystères dans le Maine.

immémorial, en stipulant seulement le paiement à Ponthion, village de Perthois, d'un cens annuel de onze sols, bonne monnaie de Châlons.

Le second est un accord intervenu entre l'abbaye de Saint-Corneille et celle de Cheminon, au mois de décembre 1245, au sujet des dîmes de Maurupt, village du Perthois également.

Il s'agissait des dîmes de Maurupt et de moitié des dîmes du lieu dit *Nemus Comitibus apud Chiminum*, des dîmes de la grange voisine de Tournay appartenant à Cheminon et du cens de onze sols. Les parties choisirent N. abbé d'Ourscamp pour arbitre et s'engagèrent à payer 100 livres d'amende, en cas de non soumission à sa décision.

L'abbé décida que l'abbaye de Compiègne continuerait à percevoir la dime de Maurupt, renoncerait à tous droits sur le bois du Comte, partagerait la dime de Tournay et recevrait toujours de même le cens de onze sols, mais qu'il serait converti en trente sols provençaux, avec une amende de six deniers, par chaque jour de retard, après onze jours après l'échéance, fixée à la Quadragésime. De plus, en signe d'affection, tant que l'abbé Jean de Saint-Corneille vivra, chaque année l'abbaye de Cheminon devra lui envoyer à Noël, transporté à Rumigny en Tardenois, *duas bottas conventuales et de mera gutta*.

M. Ad. Boitel de Dienval présente le fac-simile de divers passages en anglais insérés dans un registre d'actes religieux de Pierrefonds. M. Frédéric de Bernhardt sera prié de vouloir bien donner, s'il se peut, quelques éclaircissements sur les personnages qui y sont mentionnés.

La Société procède en dernier lieu aux élections pour le renouvellement annuel du bureau. M. A. de Roucy est nommé président ; M. l'abbé Gordière, vice-président ; M. de Marsy, secrétaire ; M. R. de Magnienville, secrétaire-adjoint ; M. Dehesdin, trésorier ; M. Méresse, archiviste. M. l'abbé Lecot remplace à la commission de publication M. de Roucy nommé président et M. d'Espériès est réélu membre de la commission des finances.

---